

11. Sur la directive européenne sur les droits d'auteurs: la FEJ soutiendra ses affiliés en vue d'obtenir une rémunération équitable et proportionnelle des journalistes, partout en Europe

Proposée par SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes (France) / EAL (Estonie) / NUNS et UNS (Serbie) / FSC-CCOO, FAPE, FeSP (Espagne)

Le Parlement européen a adopté, le 26 mars, la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique par 348 voix "pour", 274 "contre" et 36 abstentions. Le texte a été confirmé par le Conseil européen le 15 avril, avec 19 pays ayant voté "pour", 6 "contre" et 3 abstentions.

La nouvelle directive contient des dispositions essentielles pour le secteur de l'édition et les auteurs, y compris les journalistes, afin qu'ils obtiennent une part des revenus que les publications de presse génèrent en ligne grâce à leur travail, le principe d'une rémunération appropriée et proportionnée pour les auteurs, des obligations essentielles de transparence et la possibilité pour les auteurs d'être représentés par leurs syndicats. Ces acquis sont le résultat d'une forte campagne menée par les auteurs.

Tout au long des négociations, les affiliés de la FEJ ont mis en garde contre les propositions qui affaiblissent les droits d'auteur, y compris l'octroi de montants forfaitaires, les contrats de rachat et autres mesures abusives que le texte ne traite pas. Ils ont notamment mis en garde contre les risques graves que représente la formulation du considérant 59 à l'accès des journalistes à une part équitable des revenus provenant du nouveau droit voisin des publications de presse (article 15).

La lutte pour le respect des droits des journalistes en tant qu'auteurs, dans tous les pays européens où ces droits ne sont pas formellement établis, commence maintenant.

La FEJ exhorte tous les Etats européens qui ne l'ont pas encore fait à adopter des législations fortes qui prévoient une rémunération juste et proportionnée pour les journalistes et à s'assurer que la directive ne bénéficiera pas uniquement aux entreprises de médias.

La FEJ et la FIJ, qui ont mené une campagne vigoureuse pour sécuriser afin d'obtenir le meilleur résultat possible, apporteront tout le soutien nécessaire pour faire campagne au niveau national, conseiller sur les projets de loi et manifester si nécessaire, dans tous les pays où cela sera nécessaire au cours des deux prochaines années.

La FEJ et la FIJ partageront les meilleures pratiques en Europe, et aidera à créer ou renforcer les sociétés de gestion collective qui centralisent tous les revenus issus de la directive et les redistribuent aux auteurs leur part en toute transparence.

La FEJ ne tolérera pas des situations où :

- Les journalistes ne sont pas reconnus en tant qu'auteurs, ou ne sont pas reconnus en tant que détenteurs de droits dans le contexte de créations collectives, comme c'est le cas en Espagne;
- Les journalistes sont privés de leurs droits d'auteurs, comme en France où les journalistes contestent devant les tribunaux le refus d'éditeurs B2B de partager les revenus, comme prévu par la loi;
- Les droits des journalistes en tant qu'auteurs ne sont pas totalement protégés dans les pays candidats à l'Union européenne, comme c'est le cas en Serbie;
- Les journalistes ne sont pas reconnus comme auteurs et ne bénéficient pas de droits équivalents à ceux accordés à d'autres catégories d'auteurs du secteur créatif, comme c'est le cas en Estonie.

11. On the Copyright directive: EFJ will support members in order to obtain fair and proportionate remuneration for journalists all over Europe

Tabled by SNJ, SNJ-CGT, CFDT Journalistes (France) / EAL (Estonia) / NUNS and UNS (Serbia) / FSC-CCOO, FAPE, FeSP (Spain)

The European Parliament adopted on March 26th, the Copyright Directive in the Digital Single Market by 348 votes in favour and 274 against and 36 abstentions. The text was upheld by the European Council on 15 April, with 19 countries voting in favour, 6 against and 3 abstaining.

The new directive includes key provisions for the publishing industry and authors, including journalists receiving a share of the revenue press publications generate online using their work, the principle of appropriate and proportionate remuneration for authors, key transparency obligations and the possibility for authors to be represented by their unions. Securing these provisions is the result of a strong campaign led by authors.

Throughout the negotiations our affiliates warned against provisions in the proposals that water down authors' rights, including lump sums, buy-out contracts and other abusive measures which the text fails to tackle. They warned, in particular, against the grave risks to journalists' receiving a fair share of the revenues deriving from the new neighbouring right for press publications (Article 15) as a result of the wording of Recital 59.

The fight for the respect of journalists' rights as authors, in all European countries where these rights are not formally established, starts now.

EFJ urges all European States, that haven't done so, to adopt strong laws that provide for fair and proportionate remuneration for journalists and ensure the directive will not only benefit media businesses.

EFJ and IFJ who led a strong joint campaign to secure the best possible text will give all support needed to national campaigns, advise on draft laws and demonstrate if needed, in all the countries where this will be necessary the next two years.

EFJ and IFJ will share the best practices in Europe, and will help to create or strengthen collecting societies that channel all revenues deriving from the directive and redistribute to authors their share in all transparency.

EFJ won't tolerate situations where:

- journalists are not recognized as authors, or not recognized as right holders in case of a collective creation, as in Spain.
- journalists are deprived of their copyrights, as in France where journalists are fighting in courts to make some B2B editors to share incomes as preview by the law.
- That the rights of journalists as authors are not fully protected in EU candidate countries such as Serbia.
- journalists are not recognized as authors and their rights honored and rewarded equal to other creative authors as in Estonia.